

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 AVRIL 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-45

OBJET : Nogent-sur-Marne : clôture et suppression de la ZAC Albert 1er.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	80
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	7
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

Absents :

Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

OBJET : Nogent-sur-Marne : clôture et suppression de la ZAC Albert 1er.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

VU la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique notamment ses articles 34 à 60,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1531-1, L.5219-1 et L.5219-5,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants, R311-5 et R311-12,

VU la délibération n° 85/273 en date du 19 décembre 1985 du conseil municipal de Nogent-sur-Marne portant approbation de lancement d'une procédure de ZAC et désignant l'aménageur, la SNC SEMIIC PROMOTION,

VU la délibération n°86/091 en date du 10 juillet 1986 du conseil municipal de Nogent-sur-Marne approuvant le dossier de création de la ZAC Albert 1^{er} et fixant son périmètre,

VU la délibération n°87/007 en date du 26 janvier 1987 approuvant le dossier de réalisation et la saisine du préfet du Val-de-Marne pour lancer la Procédure d'Utilité Publique (DUP),

VU la délibération n°87/070 en date du 26 juin 1987 approuvant le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ),

VU l'arrêté n°87-5086 du préfet du Val-de-Marne en date du 29 octobre 1987 ordonnant l'enquête publique préalable à la DUP,

VU la délibération n°88/011 en date du 7 mars 1988 du conseil municipal de Nogent-sur-Marne approuvant la convention d'aménagement à passer entre la SNC SEMIIC PROMOTION et la ville,

VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°532 en date du 8 avril 1988 déclarant d'utilité publique la réalisation de la ZAC Albert 1^{er},

VU la signature de la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Albert 1^{er} le 31 août 1988 entre la commune de Nogent-sur-Marne et la société d'aménagement, la SNC SEMIIC PROMOTION

VU la délibération n° 98/76 en date du 29 mai 2006 du conseil municipal de Nogent-sur-Marne approuvant l'avenant n°1 de la convention d'aménagement,

VU l'avenant n°1 de la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Albert 1^{er} signé le 23 septembre 1998 entre la commune de Nogent-sur-Marne et la société d'aménagement,

094-200057941-20210406-DC2021-45-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

VU la délibération n°06/78 du conseil municipal de Nogent-sur-Marne en date du 29 mai 2006 mettant fin par avenant à la convention d'aménagement avec la SNC SEMIIC PROMOTION pour la ZAC Albert 1^{er},

VU la signature en date du 6 juillet 2006 de l'avenant de résiliation de la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Albert 1^{er} par la ville et la société d'aménagement,

VU toutes les autres pièces du dossier,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2018, les opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain, sont désormais de la compétence exclusive des établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT que le programme de la ZAC Albert 1^{er} qui portait sur 2 immeubles de bureaux de 6000m², d'une résidence services, d'un hôtel et de 19000m² de logements collectifs pour une surface totale de construction de 41 000m², a été réalisé entre 1987 et 1996,

CONSIDERANT la délibération n° 21-30 en date du 24 mars 2021 du conseil municipal de Nogent-sur-Marne demandant au Territoire Paris Est Marne & Bois la suppression de la ZAC Albert 1^{er},

Après avis favorable de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et politique de l'habitat en date du 30 mars 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

PREND ACTE du rapport de présentation de la ville exposant les motifs de la suppression de la ZAC.

ARTICLE 2 :

SUPPRIME la ZAC Albert 1^{er} à Nogent-sur-Marne.

ARTICLE 3 :

RETABLIT la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre de la ZAC.

ARTICLE 4 :

DIT que la présente délibération sera transmise en préfecture et sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial, en mairie de Champigny-sur-Marne. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne.

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif

Le Président,



Olivier Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210406-DC2021-45-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021